

Réponse à l'avis du CSRPN

Département des Pyrénées-
Atlantiques
19/06/2023

Note de réponse à l'avis
du CSRPN déposé le
19/01/2023



1 Rappel des conditions d'octroi de la dérogation

Le CSRPN a émis un avis favorable sous conditions :

1. Que les perturbations apportées par les travaux aux espèces de faune présentes (oiseaux, insectes), lors de la réalisation des travaux estivaux, soient appréhendées ;
2. Que la justification du non-impact du projet sur la faune soit argumenté ;
3. Que la publication des travaux de suivi soit réalisée avec l'aide du CBN, qu'ils soient un succès ou un échec, en cas d'échec, une solution de remplacement doit être étudiées et proposée ;
4. Que les données faune et flore collectées pour le projet soient versées sur la plateforme « dépopio », attestant de la réalisation des inventaires faune.

Cette note vise à apporter les réponses aux items 1 et 2. Pour l'item 3, le suivi n'est pas encore lancé au regard de la temporalité des travaux, qui ne démarrent qu'en juillet prochain. Le dépôt sur la plateforme « dépopio » est en cours, elle est prise en charge par le Département des Pyrénées-Atlantiques, appuyé par Biotope. L'ensemble des données collectées lors des différentes études réalisées sur le domaine (travaux hivernaux, VTT, claies à neige etc.) sera déposé.

2 Les enjeux faune relatifs au projet d'installation de claies à neige

2.1 Rappel du contexte et des impacts résiduels du dossier instruit

Pour rappel, quatre sites sont concernés par l'installation de claies à neige sur le domaine skiable de Gourette :

- Anglas bas : situé à environ 2 450m d'altitude, linéaire de 55m sur deux lignes de 31,5m et 23,5m
- P4 Anglas : situé à environ 2200m d'altitude, linéaire de 28 m sur deux rangées de 12m et 16m
- Pène blanche : situé à environ 2320 m d'altitude, linéaire de 17m
- Bareille : situé à environ 1650 m d'altitude, linéaire de 80 m répartie sur quatre longueurs de 10m, 32m, 18m et 20m.

Les impacts résiduels surfaciques pour chaque site sont les suivants :

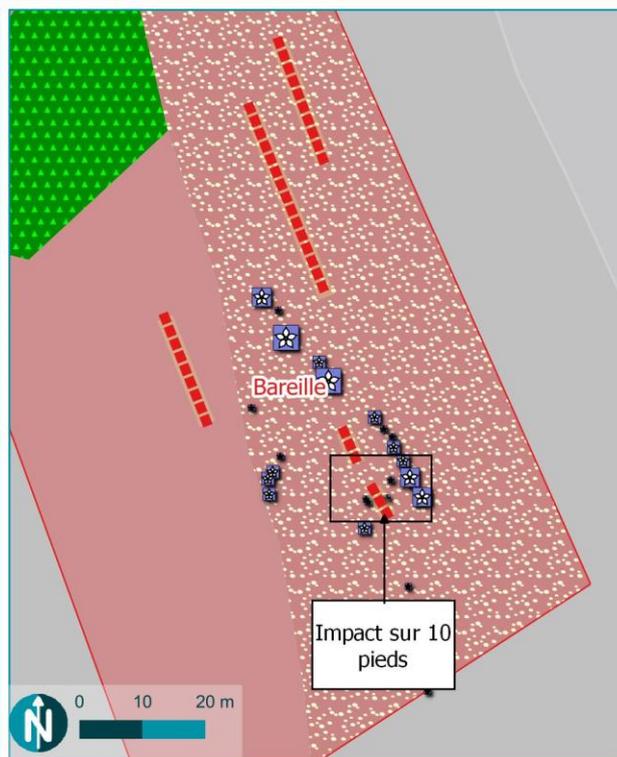
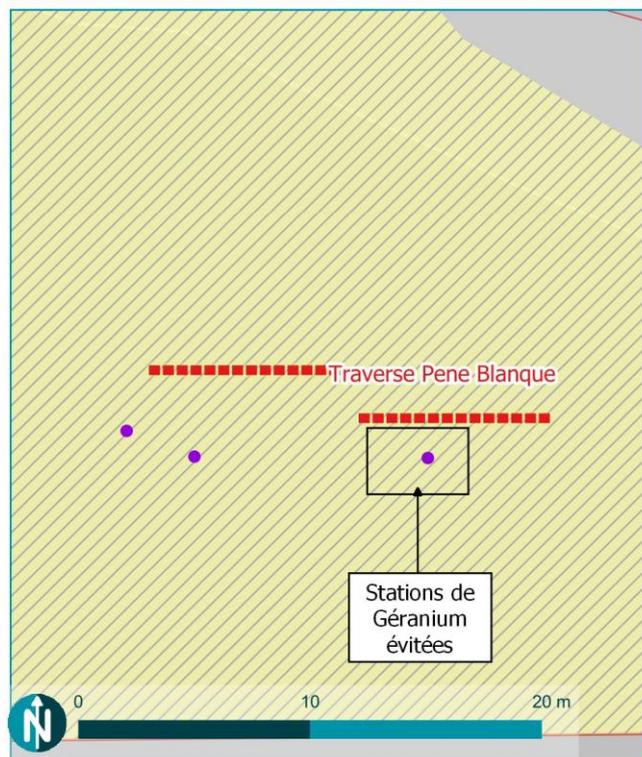
Secteur	Nombre de dispositifs	Impact total estimé (arrondi en m ²)
Anglas haut	1 claie de 3m	0,26
Anglas bas	7 claies de 4,5m 2 râteliers de 5m 3 claies de 4,5 m	13
Pène blanche	2 claies de 4,5m 2 claies de 4 m	1
P4 Anglas	3 claies de 4 m 4 claies de 4 m	2
Bareille	2 claies de 5m 2 claies de 4m et 2 claies de 5m 2 claies de 4 m et 5 claies de 5m 4 claies de 5m	4,5

Les habitats naturels concernés par ces impacts sont :

- Pelouse calcaire mésohyrophile (6170-3) pour 2m² ;
- Falaise calcaire/Communauté des stations ombragées fraîches à *Cystopteris fragile* (8210x8210-14x6170-3) pour 5,5m² ;
- Falaise calcaire (8210) pour 10m² ;
- Eboulis calcaire (8130-16) pour 3,26 m²

Deux espèces de flore protégée sont également concernées par ces impacts :

- Le Géranium cendré (*Geranium cinereum*) : 5 pieds seront détruits dans le cadre de l'installation de la ligne haute de P4 Anglas. Une mesure de collecte et transplantation est prévue afin de limiter cette destruction ;
- La Globulaire à tige nue « gracilis » (*Globularia nudicaulis gracilis*) : une dizaine de pieds seront détruits dans le cadre de l'installation des claies à neige sur Bareille. Une mesure de collecte et transplantation est prévue afin de limiter cette destruction.



© Département des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : ©Bing Maps 2020 Microsoft Corporation ©Digital Globe ©CNES (2020) Distribution Airbus DS
Données faune flore : AMIDEV (2018), BIOTOPE (2020), Cartographie : Biotope, 2022



Impact du projet sur la flore protégée

Restructuration du domaine skiable de Gourette
Mission d'Assistance Environnementale

▬ Pistes existantes

▬ Claiers et râteliers

Flores protégées

Globulaire à tige nue

■ 5 - 10

■ 10 - 20

■ 20 - 35

■ 35 - 50

Géranium cendré

● entre 1 et 2 individus

● entre 3 et 10

● entre 11 et 20

● entre 21 et 50

Habitats naturels (CB/EUR)

■ Falaises calcaires (62.12)

■ Hêtraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques (41.14)

■ Pelouses calcicoles orophiles méso-hygrophiles des Pyrénées (36.4112)

■ Falaises calcaires / Communauté des stations ombragées fraîches à *Cystopteris fragile* / Pelouses calcaires mésohygrophiles à *Laiche sempervirente* (8210 x 8210-14 x 6170-3 | 8210 x 8210-14 x 6170-3)

■ Landes thermophiles à Raisin d'ours et Genévrier nain (31.43 x 31.47 | 4060-7)

■ Landes thermophiles à Raisin d'ours et Genévrier nain x Pelouses xérocalcicoles montagnardes à *Germandrée des Pyrénées* (31.43 x 31.47 x 36.434 | 4060-7 x 6170-14)

2.2 Les enjeux faunistiques

2.2.1 Secteur Bareille

Le projet d'installation des claies à neige se situe dans un contexte naturel de landes, sur un talus de piste de ski.

L'habitat naturel dominant est les « Landes thermophiles à Raisin d'ours et Genévrier nain » (31.43 x 31.47) ou Landes subalpines secondaires des soulanes des Pyrénées (code EUR 4060-7). Une partie de Hêtraie (41.14) est également identifiée sur une partie du talus, au Nord-ouest.



Photo 1 Habitat présent sur Bareille

Plusieurs stations de Globulaire à tige nue (*Globularia nudicaulis*, forme *Gracilis*) ont été identifiées sur l'ensemble du site d'implantation des claies. L'espèce sous sa forme *Gracilis* est protégée au niveau régional (Nouvelle-Aquitaine), elle est déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine, et son statut de conservation est considéré comme « non préoccupant » sur la liste rouge nationale (LC) et en Aquitaine.

Une station de Véronique en épi (*Veronica spicata*) a été identifiée sur le pied de talus, dans sa partie Sud-est. C'est un taxon exceptionnel en Nouvelle-Aquitaine. Il est en situation d'isolat dans les Pyrénées-Atlantiques où il n'est connu qu'au-dessus de Gourette. C'est une espèce des pelouses vivaces basophiles xérophiles à mésophiles, en particulier sur des sols à texture sableuse. La station abrite une population d'une dizaine de pieds. Cette station est située en dehors de l'emprise travaux.

Plusieurs espèces de faune ont été contactées à proximité du site d'implantation lors des inventaires réalisés entre 2020 et 2021 :

- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) : l'espèce fréquente l'ensemble des landes et pelouses du talus et pied de talus ;
- Vespère de savi (*Hypsugo savi*) et Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) : ces espèces chassent principalement sur les abords de la retenue de Bézou et l'ensemble des milieux ouverts environnants, dont le secteur de Bareille ;
- Merle à plastron (*Turdus torquatus*) : un individu a été contacté au-dessus de la retenue de Bézou, dans le prolongement Ouest du talus de Bareille.

Plusieurs espèces d'oiseaux peuvent également fréquenter ces habitats de Landes pour leur alimentation : Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), et Serin cini (*Serinus serinus*).

Seuls quelques petits buissons localisés sur les points les plus bas du talus (hors emprise des claies) pourraient accueillir la reproduction du Bruant jaune.

Les milieux de Landes peuvent également accueillir la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et la Vipère aspic (*Vipera aspis zinnikeri*).

Les zones de Landes et pelouses peuvent également accueillir plusieurs papillons patrimoniaux, comme le Moiré cantabrique (*Erebia lefebvrei*), le Moiré de Rondou (*E. rondui*), le Moiré andorran (*E. stennhyo*). Concernant l'Apollon (*Parnassius apollo*) et le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*), ces deux espèces fréquentent le domaine skiable, mais aucun habitat de reproduction n'a été identifié. Les plantes hôtes de ces deux espèces ne sont pas présentes en abondance sur le secteur. Aucun habitat n'est favorable aux Odonates. La Miramelle pyrénéenne (*Cophopodisma pyreneae*) est considérée comme présente sur les habitats de pelouse et de Landes.

Les habitats présents sur l'emprise du projet ne sont pas favorables aux amphibiens en raison de l'absence de point d'eau à proximité.

2.2.2 Secteur P4 Anglas

Le projet de P4 Anglas s'inscrit dans un habitat de Pelouse calcaires mésohygrophiles à Laïche sempervirente. Cet habitat est très favorable au Géranium cendré, ce qui explique les densités observées sur le secteur.

Le dénivelé est important, ce qui peut générer par endroit des petits glissements de terrains ou des micro-éboulis sur les zones plus pauvres en végétation.



Photo 2 Habitat sur P4 Anglas

Lors des passages réalisés en juillet et août 2022, aucune espèce de faune n'a été identifiée sur l'emprise immédiate du projet. Un Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) a été aperçu en vol à proximité des falaises du Pic de Ger. Entre 2020 et 2021, les espèces suivantes ont été observées ou considérées comme présentes à proximité du site :

- Lézard de Bonnal (*Iberolacerta bonnali*) : l'espèce est présente sur le secteur de Coutchets, dans le Ravin de Bézou. Elle pourrait également occuper l'ensemble des étages montagnards supérieurs, à la faveur de site bien exposés au soleil, avec des habitats composés d'éboulis, de pelouse et landes. Le secteur de P4 Anglas présente une couverture végétale trop importante pour l'espèce, avec peu d'éboulis et de pierres plates permettant la ponte. L'espèce n'est pas considérée comme présente sur le site ;
- Vipère aspic (*Vipera aspis zinnikeri*) : l'espèce est présente sur le domaine skiable, et pourrait fréquenter les Landes et pelouses du secteur ;
- Vespère de savi (*Hypsugo savi*) et Molosse de Cestoni : ces espèces sont considérées en gîte potentiel sur la Pène Médaa. Le secteur de P4 Anglas ne présente pas de falaise favorable à ces deux espèces ;
- Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) : plusieurs individus ont été contactés dans les secteurs de pelouse d'altitude. L'espèce n'est pas considérée comme nicheuse sur l'emprise du projet ;
- Chocard à bec jaune (*Pyrrhocorax graculus*) : plusieurs individus ont été observés en vol sur le secteur. L'espèce exploite les zones de falaise du Pic de Ger et de la Pène Médaa ;
- Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*) : l'espèce est présente sur les falaises du Pic de Ger, et pourrait fréquenter également la Pène Médaa ;
- Lagopède des Pyrénées (*Lagopus muta pyrenaica*) : cette espèce est connue sur les hauteurs du domaine skiable, dans les zones d'éboulis et de pierriers du Plaa Segouné. Le secteur de P4 Anglas n'abrite pas de

couple reproducteur, et reste trop proche des pistes de ski pour être favorable à l'espèce en période hivernale ;

- Niverolle alpine (*Montifringilla nivalis*) : espèce non contactée pendant les inventaires mais potentiellement présente au regard des habitats de pelouse alpine sur le secteur ;
- Perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) : cette espèce est connue sur les hauteurs du Pic de Ger. Elle affectionne les habitats d'alternance de pelouse et landes. Elle pourrait fréquenter le secteur de P4 Anglas ;
- Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) : l'espèce fréquente les pelouses et zones d'éboulis du domaine skiable. Elle pourrait se reproduire sur le secteur ;
- Hermine (*Mustela erminea*) : l'espèce a été identifiée à proximité, elle pourrait fréquenter les pierriers et éboulis du secteur ;
- Campagnol des neiges *Chionomys nivalis*) : l'espèce a été identifiée à proximité, elle pourrait être présente sur le secteur de P4 Anglas ;
- Marmottes des Alpes (*Marmota marmota*) : l'espèce a été identifiée à proximité, aucun terrier n'a été identifié sur P4 Anglas ;
- Renard roux (*Vulpes vulpes*) : l'espèce a été identifiée à proximité, elle pourrait exploiter le secteur de P4 Anglas lors de ses déplacements et recherche de nourriture ;
- Isard (*Rupicapra pyreinaea*) : l'espèce est régulièrement observée dans le domaine skiable, elle pourrait fréquenter le secteur

Les zones de Landes et pelouses peuvent également accueillir plusieurs papillons patrimoniaux, comme le Moiré cantabrique (*Erebia lefebvrei*), le Moiré de Rondou (*E. rondui*), le Moiré andorran (*E. stennhyo*). Concernant l'Apollon (*Parnassius apollo*) et le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*), ces deux espèces fréquentent le domaine skiable, mais aucun habitat de reproduction n'a été identifié. Les plantes hôtes de ces deux espèces ne sont pas présentes en abondance sur le secteur. Aucun habitat n'est favorable aux Odonates. La Miramelle pyrénéenne (*Cophopodisma pyrenea*) est considérée comme présente sur les habitats de pelouse et de falaise.

Les habitats présents sur l'emprise du projet ne sont pas favorables aux amphibiens en raison de l'absence de point d'eau à proximité.

Le secteur de P4 Anglas est considéré comme une zone de transit ou d'alimentation pour plusieurs cortèges de faune, mais il n'abrite aucun habitat de reproduction.

2.2.3 Pène Blanche

Le secteur de Pène blanche est majoritairement orienté vers le Nord, et localisé en bordure de piste de ski. Le site présente un fort dénivelé, matérialisé par un habitat dominant de falaise calcaire associé à des communautés de stations ombragées fraîches à *Cystopteris fragile* et de pelouse calcaire. Les falaises ne sont cependant pas très hautes, avec des hauteurs comprises entre 2 et 6m.



Photo 3 Habitat de Pène Blanche

Trois stations de Géranium cendré sont présentes, abritant chacune de 5 à 10 individus.

Les inventaires faunistiques réalisés en 2020 et 2021 n'ont pas concernés ce secteur. Plusieurs données à proximité du site ont cependant été relevées :

- Lézard de Bonnal (*Iberolacerta bonnali*) : l'espèce est présente sur le secteur de Coutchets, dans le Ravin de Bérou. Elle pourrait également occuper l'ensemble des étages montagnards supérieurs, à la faveur de site bien exposés au soleil, avec des habitats composés d'éboulis, de pelouse et landes. Le secteur de Pène Blanche présente des habitats qui pourraient être favorables à l'espèce, avec une mosaïque d'éboulis localisés, de falaise et de pelouse (minoritaire) ;
- Accenteur alpin (*Prunella collaris*) : l'espèce fréquente le domaine skiable, sur les secteurs présentant des falaises, ravins, éboulis et pelouse alpine. Elle se reproduit principalement dans les anfractuosités rocheuses, et parfois sous des blocs de pierres ou buissons ;
- Chocard à bec jaune (*Pyrrhocorax graculus*) : plusieurs individus ont été observés en vol sur le secteur. L'espèce exploite les zones de falaise du Pic de Ger et de la Pène Médée ;
- Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*) : l'espèce est présente sur les falaises du Pic de Ger, et pourrait fréquenter également la Pène Médée ;
- Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) : plusieurs individus ont été contactés dans les secteurs de pelouse d'altitude. L'espèce n'est pas considérée comme nicheuse sur l'emprise du projet ;
- Lagopède des Pyrénées (*Lagopus muta pyrenaica*) : cette espèce est connue sur les hauteurs du domaine skiable, dans les zones d'éboulis et de pierriers du Plaà Segouné. Le secteur de Pène Blanche pourrait abriter un ou des couples reproducteurs à proximité, mais il reste trop proche des pistes de ski pour être favorable à l'espèce en période hivernale ;
- Niverolle alpine (*Montifringilla nivalis*) : espèce non contactée pendant les inventaires mais potentiellement présente au regard des habitats de pelouse alpine sur le secteur ;
- Perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) : cette espèce est connue sur les hauteurs du Pic de Ger. Elle affectionne les habitats d'alternance de pelouse et landes. Le secteur de Pène blanche semble trop minéral pour cette espèce

- Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) : l'espèce fréquente les pelouses et zones d'éboulis du domaine skiable. Elle pourrait se reproduire sur le secteur ;
- Hermine (*Mustela erminea*) : l'espèce a été identifiée à proximité, elle pourrait fréquenter les pierriers et éboulis du secteur ;
- Campagnol des neiges (*Chionomys nivalis*) : l'espèce est connue sur le domaine skiable, elle pourrait être présente sur les parties d'éboulis du secteur ;
- Isard (*Rupicapra pyreinaca*) : l'espèce est régulièrement observée dans le domaine skiable, elle pourrait fréquenter le secteur.

Aucune des plantes hôtes du Semi-Apollon et l'Apollon n'a été identifié sur le secteur de Pène Blanche. La Miramelle pyrénéenne (*Cophopodisma pyreneae*) est considérée comme présente sur les habitats de pelouse et de falaise.

Le secteur n'est pas favorable aux amphibiens.

2.2.4 Anglas bas

Le projet d'Anglas bas se situe dans un éboulis actif, à plus de 2450 m d'altitude. C'est un habitat d'intérêt communautaire relevant du *Crepidetum pygmaeae* (8130-16), où la végétation est peu présente. L'altitude du site, son exposition Nord, la forte déclivité, et l'absence de végétation contraignent l'installation de la flore et la faune.



Photo 4 Habitat sur Anglas bas (l'installation sur Anglas haut est visible)

Aucune espèce de flore protégée n'a été identifiée.

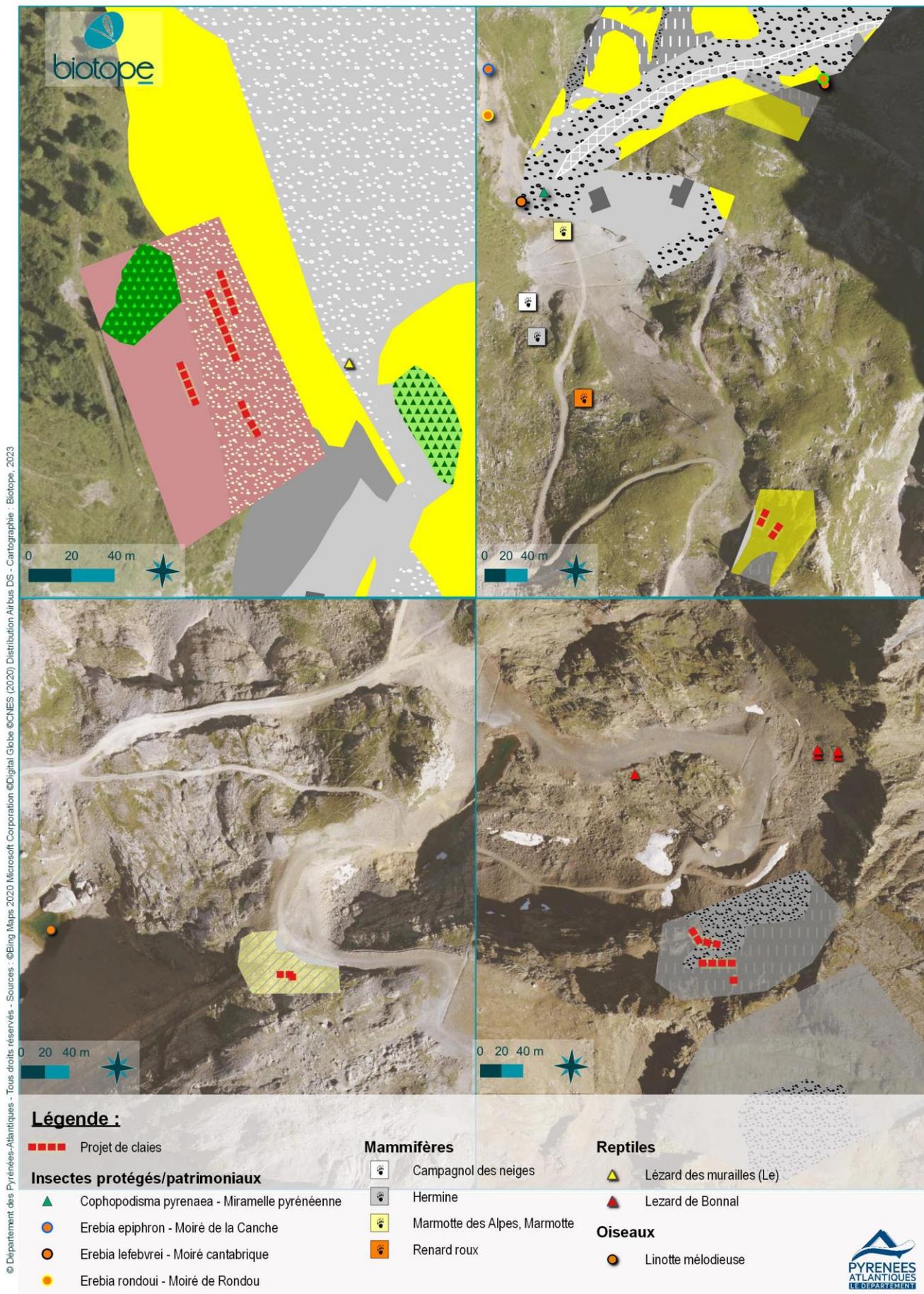
Pour la faune, les espèces suivantes pourraient potentiellement être présentes, bien qu'aucune espèce n'ait été identifiée lors du passage en 2022 :

- Lézard de Bonnal (*Iberolacerta bonnali*) : l'espèce a été identifiée sur le secteur du Col d'Anglas, sur le versant Ouest, et sur le replat de Cinda Blanche sur des secteurs bien exposés (données Amidev 2019). Aucune donnée n'a été trouvée sur le secteur des claires à neiges. L'exposition Nord rend ce versant peu attractif une bonne partie de la journée pour cette espèce. L'absence de végétation aux niveaux des emprises du projet rend le secteur également moins attractif pour l'espèce ;

- Accenteur alpin (*Prunella collaris*) : l'espèce fréquente le domaine skiable, sur les secteurs présentant des falaises, ravins, éboulis et pelouse alpine. Elle se reproduit principalement dans les anfractuosités rocheuses, et parfois sous des blocs de pierres ou buissons ;
- Lagopède des Pyrénées (*Lagopus muta pyrenaica*) : cette espèce est connue sur les hauteurs du domaine skiable, dans les zones d'éboulis et de pierriers du Plaa Segouné. Le secteur pourrait abriter un ou des couples reproducteurs à proximité et pourrait abriter des individus en période hivernale ;
- Hermine (*Mustela erminea*) : l'espèce pourrait fréquenter les pierriers et éboulis du secteur ;
- Campagnol des neiges (*Chionomys nivalis*) : l'espèce est connue sur le domaine skiable, elle pourrait être présente sur les parties d'éboulis du secteur ;
- Isard (*Rupicapra pyreinaica*) : l'espèce est régulièrement observée dans le domaine skiable, elle pourrait fréquenter le secteur de façon transitoire.

Aucune des plantes hôtes du Semi-Apollon et l'Apollon n'a été identifiée sur le secteur d'Anglas bas. La Miramelle pyrénéenne (*Cophodisma pyrenea*) est considérée comme présente sur les habitats d'éboulis et de falaise.

Le secteur n'est pas favorable aux amphibiens.



© Département des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : ©Bing Maps, 2020 Microsoft Corporation ©Digital Globe ©CNRS (2020) Distribution Airbus DS - Cartographie : Biotope, 2023

3 Les impacts pressentis du projet

3.1.1 Présentation des caractéristiques du projet et de ses impacts associés sur la faune

En phase travaux

- Destruction ou dégradation physique des habitats naturels et habitats d'espèces

L'installation des claies à neige et des râteliers va générer des impacts au sol.

Pour la claie, l'impact au sol est estimé pour l'ancrage des câbles à 0,008m², et un appui des patins d'environ 0,26 m². L'impact total est limité à moins de 1m².

Pour le râtelier, l'impact au sol est estimé à 5m² pour le tablier, et à 0,08m² pour les platines des piliers. L'impact total est estimé à moins de 6m²

Une dégradation temporaire des habitats naturels peut également apparaître avec la circulation de la foreuse et du personnel de chantier.

- Destruction des individus

La destruction d'individus de faune est très limitée au regard de la période d'intervention de l'entreprise (fin juillet à octobre 2022). Les espèces d'avifaune ont terminé leur reproduction, les jeunes sont autonomes pour prendre leur envol à l'approche des engins et du personnel. Pour les mammifères, la période d'intervention marque également la fin de la période de reproduction. Leur mobilité leur permet d'éviter la destruction lors de l'arrivée sur site des engins. Quelques destructions d'individus pourraient concerner les Insectes, et notamment les Moirés ou la Miramelle pyrénéenne sur les secteurs de pelouse et de Landes lors de la circulation de la foreuse.

- Altération biochimique des milieux

Les travaux peuvent engendrer des pollutions accidentelles lors de l'entretien des véhicules ou de leur utilisation (essence, huiles diverses, etc.). Les risques liés aux milieux aquatiques sont limités au regard de la faible présence du réseau hydrographique dans l'aire d'étude (aucun cours d'eau recensé, présence du petit Lac de la Cinda blanche sur le secteur Anglas bas et haut à 250m).

- Perturbation

Le déplacement et l'action des engins entraînent des vibrations, du bruit ou des perturbations visuelles (mouvements, lumière artificielle) pouvant présenter de fortes nuisances pour des espèces faunistiques (oiseaux, petits mammifères, reptiles, etc.). Les travaux sont réalisés en dehors des périodes de sensibilité maximale de la faune. Les reptiles, principalement concernés par le type de travaux et leur localisation, ont la capacité de fuir les perturbations et de trouver des habitats de report à proximité.

- Dégradation des fonctionnalités écologiques

Les travaux vont générer, au fur et à mesure de leur avancement, des ruptures de continuités très localisées. Ces ruptures sont de nature à fragmenter les habitats présents et limiter la fonctionnalité écologique de ces derniers. Cet impact est cependant temporaire, et lié à la période d'intervention sur site. L'ampleur limitée des travaux en termes de superficie, limite fortement ces dégradations. L'entreprise travaux intervient secteur par secteur.

En phase d'exploitation

- Destruction ou dégradation physique des habitats naturels et habitats d'espèces

L'entretien des claies à neige sur le long terme pourra générer ponctuellement une dégradation des habitats naturels environnants (en moyenne tous les 5ans). Le type d'intervention d'entretien repose sur la mobilisation d'un ou plusieurs agents RTM pour contrôler les ancrages et l'état des claies, et potentiellement de machines (foreuse) pour des réparations si dommage.

- Destruction des individus

Les installations sont fixes, elles n'entraînent donc pas d'impact sur les individus de façon directe.

Les travaux de réparation des claies à neige endommagées (ou câbles) pourront générer des destructions d'individus de faune à faible mobilité à proximité des installations. Les réparations restent cependant très rares sur ces installations, de l'ordre d'une vingtaine d'année sur des secteurs à faible risque (présentant peu de risque d'éboulement amont). Elles s'effectuent également en dehors des périodes de neige, et donc principalement l'été, ce qui limite le risque de destruction sur la faune peu mobile (jeunes animaux).

- Altération biochimique des milieux

Aucune altération biochimique des milieux n'est attendue sur ce type d'installation. Seules les opérations de maintenance pourraient engendrer une pollution accidentelle, si des engins mécaniques sont utilisés pour réparer les claies et leurs ancrages.

- Perturbation

Aucune perturbation n'est attendue par les installations qui sont passives. Seules les opérations de maintenance pourraient entraîner un dérangement ponctuellement des espèces de faune autour des installations. Ce dérangement pourrait être accru avec l'utilisation d'héliportage, notamment lors des déplacements à proximité des falaises. Ces héliportages pourraient entraîner des échecs de reproduction sur l'avifaune rupestre s'ils sont réalisés en période de forte sensibilité.

- Dégradation des fonctionnalités écologiques

Les installations sont perméables à la petite faune, en raison d'un espacement des barres transverses et d'une surélévation des tabliers. Pour la macrofaune, ces claies peuvent constituer des obstacles aux déplacements, par effet de « barrière ». L'espacement entre les claies rend cet effet d'obstacle peu marqué.

3.1.2 Rappel des mesures d'évitement et de réduction proposées concernant la faune

Au regard des enjeux pressentis sur la flore pour les travaux prévus en 2022, une visite a été organisée par le CD64, ONF-RTM et Biotope pour permettre de baliser les stations de flore sur chaque secteur (voir compte-rendu de visite en Annexe). L'objectif de cette visite a été de modifier autant que possible l'implantation, initialement prévue par le RTM, des claies à neige au regard de la présence d'individus de flore protégée. La visite en date du 07/07/2022 a ainsi modifié l'implantation des claies sur le secteur de Pène blanche, évitant ainsi la destruction d'une dizaine de pieds de Géranium cendré. Ainsi, le tablier de la claie a été surélevé à son maximum technique pour éviter le terrassement au sol au passage des câbles, et a permis de régler la hauteur de l'ancrage afin d'éviter tout impact aux stations de Géranium cendré.

Les secteurs d'Anglas haut, bas et Pène Blanche ont été travaillés en 2022 en raison de l'absence d'impact sur les espèces protégées.

MR01 Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier	
Objectif(s)	Suivre le chantier pour s'assurer que les entreprises en charge des travaux limitent au maximum leurs effets sur les milieux naturels et que les mesures proposées soient respectées et mises en œuvre.
Communautés biologiques visées	Ensemble des habitats naturels, ensemble des groupes de faune et de flore
Localisation	Emprise chantier et projet

MR01 Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier	
Acteurs	Écologue en charge de l'assistance environnementale ou personnel ONF-RTM habilité (avec compétence en écologie)
Modalités de mise en œuvre	<p>L'ingénieur-écologue en charge de l'assistance environnementale et du suivi écologique de chantier interviendra en appui à l'ingénieur RTM en amont et pendant le chantier :</p> <p>Phase préliminaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des espèces végétales (mise à jour de l'état de référence et notamment de la localisation des éléments à enjeux) ; • Rédaction du cahier des prescriptions écologiques, à destination de la maîtrise d'œuvre. <p>Phase préparatoire du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation des zones sensibles du point de vue écologique, situées à proximité de la zone de chantier et à baliser, • Analyse des plans fournis par les entreprises (zones de stockage, voies d'accès) en fonction des contraintes écologiques et appui de l'ingénieur environnement pour la validation des plans. <p>Phase chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'ingénieur environnement du chantier pour la sensibilisation continue des entreprises au respect des milieux naturels, • Suivi des espèces végétales sur le terrain. Ce suivi concernera l'ensemble des zones sensibles identifiées à proximité du chantier mais aussi directement au sein de l'emprise des travaux, appui à l'ingénieur environnement pour la coordination, tout au long du chantier, avec le référent environnement des entreprises en charge des travaux, • En fonction des difficultés rencontrées sur le terrain, proposition de nouvelles prescriptions ou révision de certaines prescriptions pour les futures consultations d'entreprises, • Vérification régulière sur le terrain du bon état des installations mises en place pour la protection des milieux naturels (balisage notamment), • Assistance à l'ingénieur environnement du chantier pour définir les mesures de remise en état du site et suivi de la procédure de remise en état du site. <p>Dans le cadre du suivi écologique du chantier, des comptes-rendus de suivi écologique seront réalisés par l'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique ou de la personne du RTM habilitée.</p>
Planification	Une visite par semaine sera réalisée par l'écologue ou la personne du RTM habilitée. Soit une visite par semaine entre la mi-juillet et la fin septembre
Suivis de la mesure	CR de visites de l'écologue ou du RTM



Plateformes du parc
logistique du pont de
Normandie 2

Livret de prescriptions
environnementales

Collection des milieux

CD64

ONF-RTM

Biotope

2023

14

MR02 Modification du projet	
Objectif(s)	Modifier l'implantation des claies à neige pour réduire les impacts sur la flore Modification des engins utilisés
Communautés biologiques visées	Ensemble des habitats naturels, et de flore protégée
Localisation	Emprise chantier et projet
Acteurs	CD64 ONF-RTM Biotope

MR02	Modification du projet
Modalités de mise en œuvre	<p>Modification des implantations :</p> <p>Les visites du 07/07 et du 03/08 ont permis de faire évoluer le projet d'implantation des installations conjointement aux instructions du RTM.</p> <p>Le projet de P4 Anglas sur sa ligne haute a ainsi été revu pour réduire l'impact sur les stations de Géranium cendré, en limitant celui-ci à 5 pieds. Une vingtaine de pieds aurait pu être concernée si un décalage avait été effectué (autre variante d'installation).</p> <p>Modification des engins utilisés :</p> <p>Pour le forage, une foreuse type CFL est privilégiée. En effet, le CFL est monté sur deux roues et descend sur site de façon gravitaire (ancrage amont de type tirefort). Cela évite ainsi l'utilisation d'engins motorisés sur les secteurs, et limite les dégâts aux habitats naturels et à la flore. Les risques de pollutions sont également réduits.</p>  <p>Photo 5 Foreuse de type CFL (source : ONF-RTM, 2022)</p>
Suivis de la mesure	CR de visites du RTM

MR03	Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant la phase de travaux
Objectif(s)	Prévenir les risques de pollution diffuse accidentelle des sols, par ruissellement, des eaux pluviales et du réseau hydrographique.
Communautés biologiques visées	Toutes espèces et habitats naturels
Localisation	Emprise chantier et projet
Acteurs	CD64 ONF-RTM Entreprise chantier
Modalités de mise en œuvre	<u>Substances polluantes</u>

MR03	Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant la phase de travaux
	<p>Toutes les précautions seront prises afin d'éviter tout déversement accidentel de produits polluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits liquides potentiellement polluants seront stockés en quantités limitées et sur des rétentions adaptées à l'abri des intempéries et à 50 mètres minimum des zones sensibles ; • Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits présents sur le chantier seront en permanence disponibles ; • Chaque engin de chantier sera équipé d'un kit anti-pollution afin d'absorber un éventuel déversement accidentel ; • Le ravitaillement des engins sera réalisé sur une aire dédiée au niveau de la base vie ; • Les engins utilisés seront conformes aux normes en vigueur et régulièrement entretenus (VGP-Vérification Générale Périodique) ; • Les engins seront stationnés sur des bacs de rétention pour éviter les fuites d'hydrocarbure ; • Les engins de chantier seront surveillés quotidiennement afin de déceler toute fuite d'hydrocarbures. Dans le cas où une telle anomalie est détectée, l'engin sera immédiatement mis hors service jusqu'à sa remise en état ; • Le chantier sera nettoyé quotidiennement afin de récupérer tous les déchets dus aux travaux ; • Les déchets seront collectés, triés et stockés dans des contenants étanches adaptés en attendant leur évacuation vers des installations de traitement spécifiques. <p>En cas d'incident lors des travaux susceptibles de provoquer une pollution accidentelle, l'entreprise de travaux doit immédiatement prendre toutes les dispositions nécessaires (pouvant aller, le cas échéant, jusqu'à l'interruption des travaux) afin de limiter les effets sur le milieu et sur l'écoulement des eaux. Les moyens d'intervention à disposition de l'entreprise pour maîtriser la propagation des polluants sont des kits de dépollution, sciures, produits absorbants, etc. <u>Un protocole de traitement des pollutions devra être réalisé par l'entreprise dans le cadre du PRE.</u></p> <p>En cas d'accident lors des travaux (perte de lubrifiant, carburant ou autre liquide polluant), les absorbants seront déposés sur la zone souillée dans les plus brefs délais pour que le polluant soit capté avant qu'il ne s'infilte profondément dans les sols. Des big-bags étanches accompagneront en permanence le chantier, pour que la pelle mécanique puisse y déposer la terre contaminée en vue de son évacuation et son traitement via une filière appropriée avec BSD.</p>
Suivis de la mesure	CR de visites du RTM



3.1.3 Impacts résiduels sur la faune protégée

Au regard du planning d'intervention en phase chantier (à partir de fin juillet jusqu'à octobre), des impacts des travaux et de mesures d'évitement et de réduction appliquées, les impacts résiduels sur la faune protégée sont les suivants :

Espèce concernée	Mesure ER	Impact résiduel	Conséquence sur la biodiversité
Lézard des murailles	MR01 MR02 MR03	Négligeable	<u>Absence de perte de biodiversité :</u> L'espèce est amenée à fréquenter le secteur de Bareille. C'est une espèce très mobile. La période de travaux est en dehors de la période de reproduction de l'espèce (fin mai-début juin). Le risque de destruction d'individus est considéré comme très faible.

Lézard de Bonnal		Faible	<p><u>Absence de perte de biodiversité :</u></p> <p>L'espèce peut fréquenter les environs des secteurs de P4 Anglas pour son alimentation, de Pène Blanche pour son alimentation et reproduction et d'Anglas bas pour son alimentation et reproduction, à la faveur des habitats favorables (éboulis, blocs rocheux, faible couverture végétale). Les emprises des claies au sol sont cependant très réduites et le Lézard de Bonnal est une espèce très mobile et farouche. Sur le secteur aucune pierre plate, favorable à la ponte des femelles, n'a été observée. Les risques de destruction des pontes ou des femelles est donc très faible.</p>
Coronelle lisse, Vipère aspic		Négligeable	<p><u>Absence de perte de biodiversité :</u></p> <p>Ces espèces peuvent fréquenter l'ensemble des sites. Leur forte capacité de déplacement limite le risque de destruction des individus.</p>
Chiroptère : Vespère de Savi, Molosse de Cestoni, Pipistrelle commune		Nul	<p><u>Absence de perte de biodiversité :</u></p> <p>Ces espèces peuvent fréquenter les différents secteurs pour la chasse ou en transition. Cependant, le phasage du chantier évite un dérangement nocturne potentiellement nuisible à ces espèces, et la destruction d'individu. Aucun gîte n'est identifié sur les emprises projets.</p>
Avifaune : espèces des milieux ouverts et semi-ouverts		Faible	<p><u>Absence de perte de biodiversité :</u></p> <p>Plusieurs espèces peuvent fréquenter en période de reproduction les différents secteurs projets. La réalisation des travaux étant en dehors de cette période, le risque de destruction d'individus est très limité. Le chantier et l'entretien des claies pourront cependant être source de dérangement temporaire des individus présents sur le secteur.</p>
Avifaune : espèces des milieux rupestres		Faible	<p><u>Absence de perte de biodiversité :</u></p> <p>Ces espèces ne sont pas amenées à se reproduire sur les emprises des projets mais à proximité (Pène Médée, Falaise de Ger, Anglas haut). Les risques principaux concernent le dérangement des individus lors de l'utilisation de</p>

			l'hélicoptère pour l'acheminement des claies ou leur réparation. Ce dérangement reste très ponctuel et temporaire, et en dehors des périodes de reproduction.
Insectes : Semi-Apollon et Apollon		Négligeable	<p><u>Absence de perte de biodiversité :</u></p> <p>Ces deux espèces ne se reproduisent pas sur les emprises projets mais peuvent être amenées à s'alimenter. Les risques de destruction d'individus restent cependant très limités au regard de la mobilité de ces espèces et du type de travaux (déplacement à pied, déplacement d'une foreuse)</p>

4 Conclusion

Les travaux portent sur l'installation de claies à neiges sur quatre secteurs que sont Pene Blanche, Anglas, Bareille et P4 Anglas. Afin d'identifier les enjeux écologiques présents sur ces sites, un passage a été réalisé le 07/07/2022. Ce passage et les données collectées sur les inventaires de 2020 et 2021 nous ont permis d'identifier les enjeux faunistiques relatifs à ces projets. **Aucun impact résiduel notable n'est observé sur le cortège faunistique au regard :**

- Planning travaux : les interventions se déroulent entre la fin du mois de juillet et d'octobre, en dehors de la plupart des périodes de reproduction de la faune ;
- Emprise au sol : les impacts de l'installation des claies sont très limités en termes de consommation de surface naturelle (moins de 21 m²) ;
- Type d'intervention : les interventions au sol des équipes sont peu impactantes, en raison de l'utilisation d'une foreuse CFL et du déplacement à pied de l'équipe d'intervention. Seuls les héliportages, nécessaires à l'acheminement des claies à neige sur des secteurs non accessibles en véhicule 4x4, ou lors des opérations d'entretiens des claies, peuvent conduire à du dérangement d'individus. Au regard des conditions climatiques des milieux montagnards, ces interventions sont principalement réalisées durant l'été ou l'automne, limitant ainsi les perturbations en période de reproduction ;
- La mobilité des espèces concernées : la plupart des espèces concernées par les projets d'installation des claies sont des espèces mobiles. L'intervention en dehors des périodes de reproduction limite la destruction des jeunes individus, moins mobiles.

Aucune demande supplémentaire portant dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement aux espèces protégées n'est effectuée pour ce projet.